

HOROVITZ

JOAILLIER 26 RUE CHERIF PACHA ALEXANDRIE

MAISON DE CONFIANCE

EXCLUSIVITE DES MEILLEURES MARQUES DE MONTRES SUISSES

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT d'Egypte de Syrie et de Palestine

REDACTION, ADMINISTRATION ET EXPEDITION: ALEXANDRIE, 30, Rue Salah el Dine. Tél. 29795.

Adresse Télégraphique HELVE

AU CAIRE: ADMINISTRATION ET PUBLICITE 22, Rue Kasr El Nil - Téléphone No. 40938

PHARMACIE ZECCHINI J. ZECCHINI PHARMACIEN DE 1ERE CLASSE 21, Rue Adly Pacha, (à côté du Crédit Lyonnais) LE CAIRE R. Corn. 24518 Téléphone 44840

Exécution minutieuse des Prescriptions médicales avec des produits de toute pureté. Spécialités pharmaceutiques de toute provenance. - Articles de Pansements et de toilette. - Accessoires en tous genres.

CHRONIQUE NATIONALE

Famille et nation

Aucune nation ne saurait envisager la réalisation d'améliorations sociales de vaste envergure, ni fournir une résistance efficace à des entreprises susceptibles de porter une grave atteinte à ses intérêts matériels et spirituels, si elle ne possède une parfaite santé morale. Il faut, dans les deux cas un climat favorable. Il faut de la cohésion, de la force, une claire vision de l'intérêt général et un vif sentiment de ce qui est dû à chacun dans la communauté nationale.

Or, la prospérité, l'union et la force de résistance de la nation dépendent d'un certain nombre de facteurs dont le fondement se trouve, en premier lieu, dans la famille.

A une époque où notre nation, parce qu'il s'agit de surmonter des difficultés et des dangers d'ordre divers qui atteignent ou menacent indistinctement tous ses membres, éprouve un besoin particulier d'autorité, de discipline et de solidarité, il est à propos de relever que ces trois principes sont précisément à la base de la famille normale et font, lorsqu'ils coexistent, son union et sa force.

De même qu'il ne peut y avoir de Confédération suisse forte et prospère sans que les cantons qui la composent soient eux-mêmes, et tout d'abord, forts et prospères, de même la nation ne peut subsister saine et forte si les familles qu'elle groupe ne maintiennent ferme et solide le lien qui unit leurs membres.

Comment, en effet, pourraient-ils se rendre utiles au sein de la nation, ceux qui ne savent pas tenir leur place et remplir leurs obligations dans cette nation en miniature que est la famille, communauté formée par la nature elle-même et pierre angulaire de tout l'édifice social? Comment pourraient-ils faire preuve de sens social à l'égard de leurs concitoyens, ceux qui n'en montrent pas à l'égard des êtres qui leur sont infiniment plus proches?

N'est-ce pas le lieu de répéter avec le chef actuel de l'Etat français cette formule législative, qui vaut pour toutes les nations, et dont chacun des mots porte: «La famille est la cellule sociale essentielle. C'est sur elle qu'il faut bâtir. Si elle fléchit, tout est perdu. Tant qu'elle tient, tout peut être sauvé?»

C'est que la famille crée un lien de solidarité comme il n'en existe pas d'autre au monde. C'est dans le cercle de la famille que l'on apprend, pour commencer, de façon toute naturelle, ce qui s'appelle le devoir, je dirais même les devoirs, souvent modestes, mais continus, et journaliers; le dévouement, que l'amour rend aisé; les renoncements, les concessions; les sacrifices, librement consentis, et le service d'autrui, joyeusement accepté. La famille donne un but à l'effort individuel, le plus noble et le plus désintéressé qui soit. Elle stimule les énergies. Elle constitue l'école par excellence de la patience, de l'abnégation et de la tolérance. Mettant en présence des caractères et des tempéraments différents, mais dans une ambiance favorable, elle enseigne le respect de la personnalité humaine. Elle est, pour grands et petits, la source permanente des ambitions les plus saines et des joies les plus pures.

C'est ainsi que se forme au sein de la famille, par un processus normal, ce qui donnera naissance au véritable esprit civique, prêt à s'em-

ployer désormais dans le cadre et en faveur de la nation tout entière. Celle-ci a donc un intérêt évident, légitime, à la conservation du lien familial. L'histoire des peuples montre d'ailleurs de manière frappante que, chaque fois que ce lien s'est relâché, la nation elle-même en a pâti: la décadence était à la porte, ou à tout le moins l'épreu-

L'Etat, par conséquent, doit pouvoir compter sur la famille, élément de stabilité; sur la famille, par laquelle se transmettent les mœurs et les traditions, tout ce qui fait le génie propre de la nation: sur la famille, où s'exprime le sens de la continuité de la vie.

Or, la famille, à l'heure actuelle, subit une crise indéniable, que révèle un certain nombre de symptômes que je me bornerai à brièvement énumérer: fléchissement progressif et constant de l'indice de la natalité, augmentation non moins progressive et constante des divorces, conflits entre les générations, négligence de plus en plus marquée du devoir d'entretien dans certains milieux, desserrement de la vie familiale, abandon du foyer, brouilles éternelles pour un mot malheureux ou suite d'une opposition d'intérêts, et j'en passe.

Rechercher par le menu toutes les causes de cette situation nous conduirait trop loin. Elles sont nombreuses, et variées. Je crois cependant qu'on peut affirmer que la crise de la famille est avant tout l'une des manifestations de la crise de civilisation qui caractérise les temps actuels, avec ses traits les plus marqués: les mouvements de la population dans une économie sur-industrialisée, la période de prospérité intense que l'Europe a connue jusqu'en 1914, la vie de facilité qui en est résultée pour un grand nombre, la recherche du plaisir et du confort, le matérialisme destructeur des valeurs spirituelles et morales, l'égoïsme qu'il a engendré.

Cela étant, une réaction devenait nécessaire. Elle a tardé, beaucoup trop tardé à se produire. Mais elle est là, maintenant. Les avertissements, qui longtemps n'avaient pas rencontré l'écho, ont finalement été entendus. Les bonnes volontés se sont groupées. Des initiatives ont été prises. Magistrats et juristes se sont mis à penser les corps sociaux, tels la famille et, à côté d'elle, la profession. Qu'il me soit permis, à cette occasion, de rendre un hommage de gratitude particulièrement chaleureux à l'Eglise nationale vaudoise qui, dans la pleine conscience de ses responsabilités et de sa haute et permanente mission, vient d'organiser une vraie croisade, avec un à-propos, une intensité et un entrain positivement merveilleux, à l'effet de rendre à la famille la place d'honneur qui lui revient au sein du peuple vaudois et de restaurer la vie familiale facteur de force et de santé pour la nation.

L'Etat, qui compte et qui doit pouvoir compter sur la famille, — dont il a besoin, — ne pouvait rester indifférent. Les lois ne font pas les mœurs, c'est entendu. Mais les lois peuvent créer des conditions plus favorables au développement et à la sécurité de la famille. Le législateur peut tendre la main au moraliste et contribuer, dans le domaine qui est le sien, en se préoccupant d'asseoir la famille sur des bases matérielles plus équitables, à rendre à cette institution sa vigueur, dont il sera le premier à recueillir le bénéfice.

Nous avons vu ce qu'est la famille dans la nation, pour le pays. Il s'agit maintenant de voir ce que la nation peut et doit faire pour la famille.

La chose essentielle, urgente, ce sont les allocations familiales, dont l'idée maîtresse et le fonctionnement ont été exposés bien des fois déjà. J'exprime le très vif espoir que cette réforme sociale si profondément équitable, — et si simple que l'on s'étonne qu'il ait fallu tant d'années, et pour finir de si grands bouleversements, pour qu'elle s'impose, — deviendra une réalité dans notre canton cette année encore, et qu'elle sera l'occasion d'une collaboration loyale et vi-

goureuse de ceux, de tous les milieux et de toutes les conditions, qui ont à cœur les destinées du pays et la volonté d'assurer à la famille, dans la communauté nationale, la situation à laquelle elle a droit.

Mais les allocations familiales ne sont pas tout. C'est le régime fiscal de la famille qu'il faut encore reviser, de façon à prévoir des dégrèvements progressifs pour charges de famille en proportion du nombre des enfants de chaque famille. C'est le système des droits de mutation et de succession en ligne directe qu'il faut aussi modifier, parce qu'il importe de protéger l'épargne familiale et de travailler à la conservation de la propriété familiale, et tout spécialement de la propriété rurale. C'est le prêt au mariage, qu'il faut instituer pour donner à la jeunesse méritante la possibilité de fonder un foyer sans risquer ce faux départ qu'est l'achat à crédit du mobilier strictement indispensable. Et ce sont, enfin, dans le domaine de l'instruction secondaire et supérieure, des facilités plus grandes que jusqu'ici qu'il faut prévoir en faveur des enfants de familles nombreuses.

Lorsque tout ce programme aura été exécuté, la famille aura regu de la nation l'appui et la consécration dans les faits qu'elle a le droit d'exiger. Mais la nation, alors, recevra de la famille restaurée, au centuple, ce qu'elle lui aura donné. Et nous serons un peu plus près de cette communauté nationale vraiment fraternelle qui, aujourd'hui plus que jamais, doit être notre idéal.

Maurice Baudat.

LETTRE DE SUISSE

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA SUISSE EN 1942

Le fléchissement des importations et l'augmentation des exportations comparativement au mois précédent ainsi que des valeurs accrues avec un recul des quantités exportées par rapport au mois de juillet 1941, sont les caractéristiques du mouvement de notre commerce extérieur pendant le mois de juillet 1942.

Les importations se chiffrent par 178,2 millions de francs et ont diminué de 12,4 millions comparative-ment au mois de juin 1942; quant aux exportations qui ont atteint 146,7 millions de francs, elles dépassent de 18,2 millions le résultat du mois de juin 1942. Pendant la même période, les quantités importées ont fléchi de 11% en chiffre rond, tandis que nos livraisons à l'étranger marquent une augmentation quantitative d'environ 7%. Durant les années d'avant guerre, le recul des importations constaté par rapport au mois de juin était dû, en partie, à des influences saisonnières; d'après les expériences faites ces dernières années, les importations de juillet sont aussi, en général, inférieures en quantité et en valeur aux chiffres du mois précédent.

Comparativement au mois de juillet 1941, on enregistre, à l'importation, un accroissement de valeur de 11,2 millions de francs (en quantité: + 5,9%), et, à l'exportation, également une plus value de 20,8 millions (en quantité: - 3,3%). Au sujet de ce recul quantitatif des exportations, il convient d'envisager de relever que les quantités vendues à l'étranger en juillet 1941 se sont maintenues à un niveau élevé par rapport à l'exportation mensuelle moyenne des années précédentes.

Le solde passif de notre commerce extérieur est tombé de 62,1 millions de francs en juin 1941 à 31,5 millions en juillet 1942, c'est-à-dire qu'il a diminué presque de moitié, les valeurs ayant baissé à l'importation et augmenté à l'exportation. Comparativement au mois de juillet 1941, les exportations accusent un accroissement de valeur plus considérable que les importations, ce qui entraîne ici également un fléchissement du solde passif de notre balance commerciale. En même temps, le coefficient d'échange (exportations en pour cent des importations) a atteint 82,3% contre 67,4% en juin 1942 et 75,4% en juillet 1941. Une comparaison des chiffres du commerce extérieur des sept premiers mois de 1942 avec ceux de la période correspondante de 1941 fait ressortir, à l'importation, un recul quantitatif (- 3,8%), auquel s'oppose un accroissement de valeur de 13,3%. Pendant la même période, nos ventes à l'étranger marquent, en valeur, une augmentation de 10,2%, tandis qu'en quantité, elles ont fléchi d'un peu plus d'un tiers. Pour les mois de janvier à juillet 1942, le solde passif de notre commerce des marchandises avec l'étranger s'élevait à 359,5 millions de francs contre 295,4 millions pendant la période de comparaison de l'année précédente et le coefficient d'échange est tombé de 72,7 à 70,7%.

LA SUISSE ET LE MONDE

LA SUISSE REPRESENTE DES INTERETS ETRANGERS

Nous extrayons ce qui suit d'une correspondance au «Bund».

Les pays qui ont confié à la Suisse la représentation de leurs intérêts en Hongrie sont les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Egypte, la Belgique, la Yougoslavie et plus récemment l'Uruguay. C'est une satisfaction de constater la bienfaisante activité du personnel diplomatique helvétique dans les pays où la guerre sévit.

A Budapest, c'est dans les locaux de l'ambassade américaine qu'est installée l'agence centrale qui est sous la direction du ministre suisse, M. Jaeger, et du vice-consul M. Lutz. Quatorze employés se partagent la tâche: il y a une grosse correspondance et de nombreux visiteurs — 1100 pendant le mois de mai. Mais ce qui est intéressant, c'est beaucoup moins la besogne administrative que l'émouvant enchevêtrement de destinées qu'il s'agit de démenteler dans ce petit espace.

Un exemple: il y a encore en Hongrie six cents Américains et trois cents Anglais dont la durée de séjour est limitée. Il faut des démarches innombrables pour prolonger ce séjour et aussi pour éviter aux intéressés des désagréments dans le pays.

Les nations font la guerre, mais la vie des individus continue et ceux qui sont coupés de leur pays s'adressent pour leurs moyens de subsistance à la représentation suisse. Des gens meurent en Hongrie et à l'étranger et de ce fait il s'ouvre des successions qu'il faut régler. C'est au bureau suisse que les formalités juridiques incombent.

Enfin, les complications sont extrêmes pour le rapatriement de ces étrangers. Certains d'entre eux qui voudraient rentrer en Amérique ne savent même pas s'ils y sont autorisés, parce qu'ils ont négligé de faire les démarches nécessaires au maintien de la nationalité. D'autres sont des illettrés paysans, nés en Amérique et venus avec leurs parents en Hongrie où ils ont pris racine.

Parmi les Américains de Hongrie, il y a un pourcentage élevé de Juifs: or les lois contre les Juifs sont devenues très sévères et ils n'ont plus le droit d'exercer une activité ou de posséder des biens fonciers. Ce sont parfois des gens riches qui ont une fortune et une famille au delà des mers, mais qui sont maintenant menacés dans leur existence même. Si l'on ajoute à toutes ces difficultés la question du transport via Lisbonne, on pourra s'imaginer quelles facettes multiples ont les problèmes qui se posent à la représentation suisse des intérêts étrangers.

LA SUISSE ET LES REFUGIES

Nous lisons dans «Images»: Pays à l'hospitalité traditionnelle, la Suisse demeure l'asile où, en temps troublés, les réfugiés de partout laissent passer l'orage. Située au carrefour des grandes routes inter-européennes, limotrophe par ailleurs aux trois principaux Etats d'Occident — France, Allemagne, Italie — la Suisse était la seule puissance qui admit tous les étrangers (ou presque) sur son territoire, sans les astreindre à la formalité du visa consulaire de passeport. Arrivés à la frontière suisse, on tendait son titre de voyage à un fonctionnaire en casquette qui, d'un geste automatique, le tamponnait dans le compartiment d'un train en marche. C'était le doux régime du temps de paix.

Les nouveaux «touristes» qui aujourd'hui affluent en Suisse n'utilisent malheureusement pas tous les voies ferrées. Il devient de plus en plus difficile d'exercer sur eux le moindre contrôle à l'entrée. On ne songe même pas à les dénombrer. Ce sont des réfugiés qui, ayant fui leurs pays dévastés par la guerre, essaient par tous les moyens de gagner le territoire fédéral. Jusqu'à ce jour, le gouvernement suisse n'avait pas cru devoir leur en autoriser l'accès. Mais il vient de prendre, il y a quelques jours, une décision qui leur est favorable: ils seront recueillis aux frontières par les services de police institués à cet effet. Une fois déterminée la situation de chacun, les autorités frontalières les répartiront entre les diverses régions de la Confédération, non sans avoir consulté au préalable à leur sujet l'administration du canton qui les hébergera.

Au Congrès récemment tenu à Lausanne par les agents de la Sûreté suisse, M. de Steiger, ministre de la Justice, a clairement expliqué dans quel esprit les nouvelles mesures avaient été prises. Quels que soient, a-t-il dit, la rigueur des règlements

et les soucis naturels de sa sécurité, la Suisse désire trouver une formule qui, tout en lui assurant l'ordre sur son territoire, corresponde à son idéal humanitaire. Cette tradition d'accueil fait partie du patrimoine, spirituel de la Suisse, a conclu le ministre.

Aux nombreux services que par leur neutralité elles ont déjà rendus au monde en guerre, les autorités helvétiques en ajoutent un aujourd'hui que le monde entier apprécie.

ECHOS DU CONGRES D'ARAU

Nous lisons dans «Curieux»:

On doit savoir gré à la Nouvelle Société Helvétique de se préoccuper de nos grands problèmes nationaux avec un désintéressement et une hauteur de vues qui lui font honneur.

Dans cet esprit, et avec la collaboration de la Fondation Pro Helvetia, elle vient d'organiser, à Arau, un congrès dont le thème était l'éducation nationale.

Ce problème est capital à deux points de vues:

En les temps difficiles que nous vivons, d'une part, il est essentiel, si nous voulons durer, de donner un sentiment national de notre peuple une base solide et de préparer une jeunesse forte, consciente de nos traditions, et attachée aux principes fondamentaux de la Confédération.

Il existe néanmoins des éléments positifs. Du bon travail a été fait, tant par le corps enseignant qu'au sein des communautés religieuses. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'influence salutaire qu'exerce sur notre vie nationale tant d'associations dont les buts sont divers, mais qui ont malgré tout un point commun: l'amour de la Patrie et le respect de l'alliance perpétuelle des cantons souverains, sur quoi est fondée la Confédération.

Plus qu'un simple congrès, la N.S.H. a réuni à Arau une véritable diète où s'exprimèrent loyalement et courtoisement nos mentalités si diverses au point de vue confessionnel, linguistique et culturel. De tels échanges d'idées sont bien faits pour renforcer le lien fédéral dans un sentiment d'estime mutuelle. Et c'est là en définitive qu'est le meilleur point d'appui de cette autre tradition essentielle: le fédéralisme.

Mais la discussion, si passionnante soit-elle, n'est pas un but en soi. Il s'agit d'en tirer les conclusions et d'agir ensuite en conséquence. Les réalisations ont été confiées à un centre d'action chargé de suivre le problème et d'entreprendre les actions nécessaires.

Les conclusions, on ne les peut mieux exprimer qu'en reproduisant ici la résolution qui fut votée en fin de congrès:

«Conviés par la N. S. H., une centaine de représentants des autorités officielles, du monde scientifique, des écoles, de l'industrie et des milieux, les plus divers de toutes les parties du pays ont siégé à Arau. A l'issue du congrès, les thèses suivantes ont été approuvées à l'unanimité:

1. Toute véritable éducation de la personne humaine repose essentiellement sur les principes chrétiens. En présence des graves préoccupations qui étreignent de plus en plus notre vie morale et matérielle, le développement de l'amour de la patrie qui doit jour après jour unir en une véritable communauté tous les citoyens de notre pays, à quelque classe qu'ils appartiennent, est une tâche sacrée.

2. Le congrès a en conséquence décidé de créer un centre d'action qui doit stimuler et encourager toutes les forces vives qui, au sein du peuple et des autorités, se consacrent à l'éducation nationale. A cet effet, les buts de l'instruction civique et de la formation patriotique doivent être formulés sans réticences. Le centre d'action doit donner une impulsion nouvelle à l'éducation nationale dans la famille, dans les écoles, dans les entreprises, dans toutes les associations qu'elles soient, dans les communes, les cantons et la Confédération et avant tout dans l'armée. Le congrès a proposé toute une série de réalisations pratiques et le centre d'action n'aura de repos que lorsque dans chacune des 3000 communes de la Suisse un élan nouveau sera donné à la formation du citoyen.»

CHRONIQUE FINANCIERE

Les marchés financiers dans la tourmente

Un mouvement de hausse d'une amplitude considérable s'est produit depuis le début de la guerre sur les principaux marchés financiers du continent européen. A en juger par les indices calculés d'après les cours du 26 août 1939 et ceux pratiqués à la fin de mars 1942, les prix des actions se sont élevés dans la période comprise entre ces deux dates de 65 0/0 en moyenne à la Bourse de Berlin, de 85 0/0 environ à Milan, de 121 0/0 à Bruxelles et de 168 0/0 à Paris. Il paraît à première vue paradoxal que ni les risques de toute sorte auxquels nombr-

d'entreprises sont exposées du fait des événements militaires, ni les difficultés de l'approvisionnement en matières premières, ni l'accroissement des charges fiscales, ni l'insécurité générale du lendemain n'aient mis obstacle à l'ascension des cours.

Nul doute que l'extraordinaire fermeté des marchés, en particulier dans les pays auxquels le sort des armes a été contraire, ne témoigne chez les acheteurs de valeurs d'une remarquable confiance dans l'avenir des économies nationales respectives. Mais on ne peut évidemment considérer dans les circonstances présentes, cette confiance comme la cause déterminante de la hausse massive des cours. Cette cause réside surtout dans la pléthore de capitaux qui caractérise aujourd'hui la plupart des économies européennes, suralimentées en disponibilités monétaires par les énormes dépenses des Etats et condamnées par la guerre à évoluer plus ou moins en vase clos. C'est elle également qui explique cet autre fait paradoxal que constituent, dans une période éminemment critique, le fléchissement progressif des taux de l'intérêt et la hausse corrélatrice des valeurs à revenu fixe, hausse beaucoup plus modérée, toutefois, que celle des titres à revenu variable.

Une partie des capitaux surabondants tend toujours à s'évader du circuit fermé que les Etats s'efforcent de leur assigner. Les Bourses de valeurs leur offrent un des rares exutoires qui subsistent. D'où la pression que subissent les cours dans le sens de la hausse.

Il serait vain de dissimuler qu'en ce qui concerne les actions, cette pression s'est trouvée accrue par des inquiétudes sur l'avenir des monnaies. Certains détenteurs de capitaux, considérant les actions comme des valeurs «réelles» et les opposant aux valeurs «papier», qui représentent des sommes déterminées de monnaie, voient dans l'achat de titres à revenu variable un moyen de désolidariser leurs fortunes de la devise nationale.

Les accidents monétaires survenus au lendemain de l'autre guerre, et qui restent présents à beaucoup de mémoires, expliquent cet état d'esprit. Celui-ci témoigne apparemment d'un certain scepticisme quant à l'efficacité finale des nouvelles méthodes de financement employées dans le conflit actuel, et qui visent essentiellement à conserver aux monnaies sinon la totalité, du moins la majeure partie de leur pouvoir d'achat. Quel que soit en définitive le résultat de cette politique (cela dépendra de beaucoup d'éléments aujourd'hui inconnus et notamment de la durée de la guerre), on peut affirmer que les calculs de ceux qui, sans tenir compte du rendement des titres devenu souvent insignifiant, acquiescent à l'importation de quel prix n'importe quelles actions, risquent de se trouver en défaut.

En théorie les actions — créances donnant droit à une part des bénéfices et, le cas échéant, de l'actif des sociétés qui les ont émises — sont certes des valeurs «réelles». Dans la pratique, les choses sont moins simples. L'actif des entreprises comprend toujours des éléments «papier», c'est-à-dire des créances libellées en monnaie nationale. Ceux des banques de dépôt, par exemple, en renferment en tout temps une part prépondérante. Mais il en existe aussi dans les autres industries, où actuellement d'importantes disponibilités, libérées par la liquidation des stocks, sont investies en bons du Trésor ou autres valeurs d'Etat; dans certains pays de tels placements sont même imposés par la loi. C'est donc une erreur de croire que la valeur des entreprises, partant de leurs actions, est entièrement indépendante de celle de la monnaie. C'est ce qu'a montré d'ailleurs, dans les pays dont les devises se sont dépréciées, l'évolution des marchés après la présente guerre: une fois les remous spéculatifs apaisés, les cours de valeurs nationales s'y sont établis à des niveaux proportionnellement très inférieurs à ceux de l'or et des devises dites «fortes».

Dans les Bourses anglo-saxonnes, les cours des actions ont au contraire fléchi depuis le commencement de la guerre. La baisse est de l'ordre de 22 pour cent à Londres et de 27 0/0 environ à New-York. Bien qu'en Grande-Bretagne et en Amérique, les dépenses publiques aient marqué, comme dans les Etats du continent européen, une progression vertigineuse, on s'explique sans peine que les marchés y aient évolué différemment.

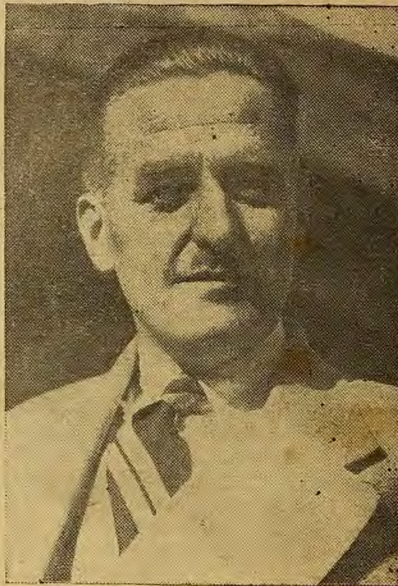
D'une part, les disponibilités mises en circulation ont pu jusqu'ici s'y employer plus aisément, les produits s'étant dans l'ensemble moins raréfiés. Il ne s'est donc produit ni afflux anormal de capitaux vers les Bourses; quant au public, il a montré, par la réserve qu'il a témoignée à l'égard des actions, qu'il ne perdait de vue ni le trouble jeté par la guerre dans les exploitations industrielles et commerciales, ni l'incidence de l'aggravation des impôts sur leurs bénéfices.

D'autre part, la dépréciation de la livre et du dollar dans la période comprise entre les deux guerres, n'a pas été assez forte pour ébranler sérieusement la confiance des Anglais et des Américains en leur monnaie.

Frédéric JENNY.

(Lire la suite en page 4)

Parmi les nôtres...



WALTER BOSSHARD Journaliste et voyageur

Au cours de la dernière guerre, le Colonel Edouard Secrétan, Directeur de la Gazette de Lausanne, écrivait en guise de conclusion à l'un de ses articles:

«En Suisse, si le journalisme ne mène ni à la gloire littéraire, ni à la fortune, il est pour ceux qui le pratiquent consciencieusement, une école de devoir et de vérité»

Notre presse, dans son immense majorité, n'a jamais cessé de mériter cet hommage. Il n'est pas un grand journal de chez nous, qu'il défende des opinions radicales, libérales ou socialistes, qui ne soit demeuré franc du collier. Les ressources de nos journaux suisses sont modestes, leur tirage n'atteint pas les chiffres astronomiques de leurs confrères des grandes capitales, mais le budget de chacun est établi en clair et leur attitude n'est pas à la merci du plus influent.

C'est cette indépendance, cette non-nécessité foncière, qui font le succès de nos grands quotidiens. Elles leur confèrent une autorité morale que les circonstances actuelles n'ont fait que renforcer.

Voilà par exemple le plus important de nos journaux suisses, la «Neue Zürcher Zeitung». Les exigences d'une neutralité loyale acceptée, les difficultés d'une documentation objective et précise ont eu beau se multiplier du fait de l'encerclement de nos frontières par les Puissances de l'axe, le grand journal zürchois n'en a pas moins continué à accroître toujours plus, le rayonnement d'une influence due non seulement au sérieux de sa présentation, à la solidité de ses principes démocratiques, mais encore à la fermeté de ses dirigeants et à leur souci constant de renseigner leurs lecteurs le plus exactement et le plus impartialement possible.

On ignore trop souvent ce que la direction d'un grand organe tel que la «Nouvellet Gazette de Zürich» — et aujourd'hui surtout — comporte de responsabilités. Il aura fallu la politique prudente mais courageuse de son rédacteur en chef, M. W. Bretschger, ainsi que la largeur de vues, l'autorité et le patriotisme intelligent du Dr. Walter Weibel, chargé de la politique extérieure, pour permettre à ce grand journal suisse, de s'imposer dans les milieux internationaux les plus divers, comme l'expression d'une opinion préoccupée d'être vraie, d'être juste et de ne pas céder aux injonctions, si impérieuses fussent-elles, de la force et de la propagande. Mais encore s'agit-il avant tout, d'être renseigné de première main.

Notre public suisse est exigeant. C'est pour lui permettre d'être tenu au jour le jour au courant de ce qui se passe, tout en donnant à ses informations le maximum de garantie, que la Neue Zürcher Zeitung n'a pas reculé devant les sacrifices très considérables qu'exige l'envoi de par le monde, de correspondants particuliers.

De tels correspondants ont pour mission de tout voir et, sinon de tout écrire, du moins de télégraphier ce qu'ils ont vu, étudié, compris et jugé digne d'être retenu. La valeur de leur témoignage dépend donc de leur lucidité, de leur cran, de leur talent mais aussi et avant tout, de la confiance qu'ils ont su inspirer à leurs lecteurs.

J. R. F.

(Lire la suite en page 3)

NOUVELLES DE SUISSE

CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE D'AUTOMNE

Berne, 1er oct. — Le Conseil National, au cours de sa dernière séance de sa session, qui a eu lieu hier à l'entendu M. Meierhans, député socialiste zurichois, a développé une motion invitant le Conseil fédéral à soumettre à la délibération et à la décision de l'assemblée fédérale, son nouveau programme financier.

M. Wetter, Conseiller fédéral, s'oppose à cette motion, car il n'est pas souhaitable que le Parlement se substitue au gouvernement dans le exercice des pouvoirs extraordinaires. Aujourd'hui il faut agir sans tarder.

Le Chef du Département des Finances donne ensuite quelques renseignements sur les mesures financières envisagées: augmentation de 50% de l'impôt de Défense nationale, renouvellement du sacrifice de défense nationale, augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires, etc.

Ces mesures seront soumises à la Commission des Pleins Pouvoirs.

En revanche, le projet de réforme financière sera présenté aux Chambres.

Pour le moment, le Conseil fédéral doit parer au plus pressé, les nouveaux impôts devant rapporter des millions.

Plusieurs députés prirent ensuite la parole: socialistes et démocrates, approuvant la motion Meierhans qui combattait les radicaux, les conservateurs, les paysans et les libéraux.

A l'appel nominal, la motion est repoussée par 100 voix contre 59.

M. Huber, député St-Gallens, demande que les deux Chambres fixent la procédure à suivre pour l'examen des recours en grâce contre les sentences à mort prononcées par le Tribunal militaire.

La demande étant adoptée, la séance est levée et la session parlementaire est close.

DE NOUVELLES CONDAMNATIONS POUR HAUTE TRAHISON

Berne, 1er oct. — Le Tribunal de Division 8, dans son audience du 29 septembre le verdict suivant: 1) a rendu le verdict suivant:

1) Meyer Jacob, né en 1916, ouvrier sur munitions, précédemment à Altdorf, actuellement à Stuttgart, déclaré coupable de violation de secrets militaires, d'incitation à la violation de ceux-ci, est condamné par contumace à la réclusion à vie.

2) Dane Hugo, né en 1889, Secrétaire aux Douanes, ressortissant étranger, déclaré coupable de complicité répétée en matière de violation de secrets militaires, est condamné par contumace à 10 ans de réclusion.

3) Oswald Emil, né en 1889, secrétaire à Zurich, présentement à Stuttgart, est condamné à 10 ans de réclusion et à 8 ans de privation de droits civiques.

Les cinq autres sont condamnés à des peines allant de 120 jours à 200 jours de prison, pour les mêmes accusations.

Etant donné les nombreuses accusations prononcées pour violation de secrets militaires et services de renseignements au profit de l'étranger, il convient de rappeler à la population l'arrêt du Conseil fédéral du 22 septembre 1939, concernant la sécurité de l'Etat.

L'article 7 de cet arrêté déclare en substance que chaque personne est tenue d'informer les autorités de police ou le commandement de l'armée en cas où des personnes seraient suspectées de manœuvrer contre la sécurité de l'Etat.

L'ARRESTATION DE M. LIVRON, ANCIEN JUGE D'INSTRUCTION GENEVOIS

Genève, 1er Octobre — Le remous provoqué à Genève par l'arrestation de l'ancien juge d'instruction Henri Livron est loin d'être calmé.

On sait que M. Livron a été invité à se mettre à la disposition de l'armée et que, cette affaire ne concernant pas la justice genevoise, le Conseil d'Etat n'avait rien à déclarer à ce sujet.

L'affaire dépend donc de la justice militaire, qui poursuit actuellement son enquête.

Un autre collaborateur de l'étude Livron a également été arrêté.

LE JUGEMENT DE L'AFFAIRE ENGELHARD

Neuchâtel 1er Oct. — Après des débats qui durèrent de lundi à samedi, le tribunal de division II a rendu son jugement dans l'affaire Engelhard.

Le Cap. Max Engelhard est condamné à trois ans de réclusion, sans déduction de la préventive, à la dégradation, l'exclusion de l'armée, six ans de privation de droits civiques, à 100 francs d'amende et aux 12/32 des frais qui s'élevaient à 2887 francs 85.

Le Sgt. Roulet, à deux ans de réclusion, à 1/32 des frais; le fourrier Deltuyllier, à huit mois de réclusion, à la dégradation, trois ans de privation de droits civiques et aux 3/32 des frais.

Le Cap. Om. Schiffmann est acquitté, mais fera vingt jours d'arrêts de rigueur; M. Mochet est acquitté; M. Graf, boucher, est condamné à quatre mois de prison, à 500 francs d'amende et aux 3/32 des frais; M. Grenat est condamné à 100 frs. d'amende, ainsi qu'au 1/32 des frais.

Le droit de recours expirait dimanche, à 13 h. 15.

Les accusés condamnés ont été aussitôt arrêtés.

Le Tribunal était formé par le Col. A. Etter, grand-juge, Col. M. Kruger, Lieut-Col. R. Lang, Col. G. Beley,

REUNION DES DIRECTEURS CANTONAUX DES POSTES

Berne, 1er oct. — Les Directeurs de toutes les postes suisses, se sont réunis sous la présidence de M. Hunziker.

Ils se sont occupés de questions administratives et ils ont entendu une conférence de M. Ch. Nusbäum, Directeur du 1er arrondissement à Lausanne, sur les alicances postales et le tourisme valaisan.

LA 12e FOIRE AUX PROVISIONS

Fribourg, 1er oct. — A Fribourg a eu lieu aujourd'hui, l'inauguration officielle de la 12e Foire aux provisions, en présence de nombreux représentants des autorités, de l'armée et des organisations intéressées.

Au banquet, le Président du Conseil d'Etat de Fribourg, M. Corboz et le Président de la ville et du Grand Conseil, prirent la parole.

Le Général Guisan prononça une brève allocution qui fut vivement applaudie.

Le Chef de l'armée aborda la question des derniers jugements rendus par les Tribunaux militaires dans les affaires d'espionnage.

Le Général déclara qu'il ne pouvait avoir d'indulgence envers les traîtres au pays.

Il y va pour nous, en tout premier lieu, de notre sécurité. Celle-ci, dit-il, passe avant tout. Les considérations humanitaires viennent en second lieu.

Il nous faut rester en toute occasion maîtres chez nous.

AU SECOURS DES ENFANTS GRECS

Lausanne, le 1er oct. — L'appel récent de la Commission synodale de l'Eglise nationale vaudoise en faveur des enfants grecs a trouvé dans le peuple vaudois l'écho le plus émouvant.

En quinze jours mille souscriptions ont été souscrites, ce qui assure à la Croix-Rouge (secours aux enfants) une somme de fr. 60.000. Telle paroisse a réuni 71 parrainages, d'autres 37.43. Conseils de paroisse, choeurs mixtes, écoles du dimanche, sections de jeunes paroissiens, sociétés de couture, groupe de paroissiens, souvent peu fortunés, se sont inscrits. Ailleurs ce furent des municipalités, des conseils communaux de choeurs d'hommes, des syndicats d'élevage ou des sociétés de loterie, etc.

Ce beau mouvement de charité fait honneur à l'autorité ecclésiastique, qui en a pris l'initiative, et au peuple qui a entendu son appel.

LE GOUVERNEMENT SUISSE DECIDE A APPLIQUER LA LOI SUR L'IMMIGRATION

Berne le 1er oct. — Le gouvernement suisse est décidé à faire la plus stricte application de la loi sur l'immigration. Le conseiller M. Von Steiger a estimé que 700.000 personnes essaient en ce moment de s'échapper de France vers la Suisse.

ELECTIONS DANS LE VALAIS

Berne, 1er oct. — Les électeurs valaisans étaient appelés à élire un membre du Conseil d'Etat.

Le premier tour de scrutin a abouti à un ballottage.

Deux candidats étaient en présence: M. Coquoz, de St. Moritz (conservateur), et le Conseiller national Delberg, de Brigues, (socialiste).

Les radicaux avaient laissé la liberté de vote à leurs partisans.

M. Coquoz obtint 11.600 voix environ et M. Delberg 10.600.

Il manque encore le résultat de 6 petits villages, mais ceci ne changera pas sensiblement les résultats.

A LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HYGIÈNE

Fribourg, 1er oct. — La Société suisse d'hygiène s'est réunie à Fribourg.

Elle a examiné le problème de l'alimentation.

Le Président de la Commission fédérale d'alimentation, a relevé la nécessité d'assurer une quantité suffisante de calories, d'albumine et de graisses, dans l'alimentation car il existe des relations de causes à effet entre l'alimentation et le problème des prix et des salaires.

Une résolution a été émise par laquelle les autorités prennent toutes les mesures pour que le lait écrémé soit uniquement réservé à l'alimentation humaine, ainsi que le veut que la Suisse, comme d'autres états, crée un Institut national de l'alimentation humaine chargé de coordonner toutes les recherches effectuées dans ce domaine.

DE NOUVELLES MESURES SUR LA POLICE

Berne, 1er oct. — Le Conseil fédéral a pris un arrêté qui autorise les cantons à prendre, par voie d'ordonnance, sans passer par la voie législative, les dispositions pour la police des constructions.

Cette mesure est dictée par la nécessité de tenir compte des exigences de l'économie du matériel et de la lutte contre la pénurie de logements.

Berne, 2 oct. — On communique officiellement qu'à la demande du Conseil fédéral et d'entente avec lui, le Général a décidé qu'à la suite de l'introduction de l'heure d'hiver, le début de l'obscurcissement est fixé à 22h. au lieu de 23h.

L'obscurcissement prendra fin à 5h.

Cette mesure sera appliquée à partir de la nuit du mardi 6 octobre et jusqu'à nouvel avis.

UNE ENQUETE POUR VIOLENCE CONTRE DES FONCTIONNAIRES

Berne, 2 oct. — Le Conseil fédéral publie un communiqué sur les incidents de Steinen, dans le canton de Schwytz.

Il a ouvert en collaboration avec la police cantonale une enquête pour violence contre les fonctionnaires de l'Etat.

Plus de 50 personnes ont déjà été entendues.

10 inculpés sont encore incarcérés.

REUNION DU CONSEIL DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Berne, 2 oct. — Le Conseil de la Banque nationale suisse a tenu au jour d'hui une séance ordinaire au cours de laquelle il a entendu un rapport du Président de la Direction générale sur la situation du marché de l'argent et sur la situation monétaire.

Le Conseil a approuvé la politique de la Direction de la Banque.

CATASTROPHE DE CHEMIN DE FER

Berne, 2 oct. — Une catastrophe de chemin de fer a eu lieu à Tüschelz sur la ligne de Bienne à Neuchâtel, causant 11 morts, parmi lesquels on compte le soldat Berthoud Robert-Henri, de Bienne, le soldat Henri Girard de Saint Aubin, le soldat Pfelding, micheron à Boudry, Fritz Schmidt, employé de banque, Edmond Pettipierre, représentant à Bienne, Louis Picot de Bienne, Jacob Burckhardt (né en 1884) de Bienne, Philippe Audamann, Camille Roulin, mécanicien (42 ans) a succombé pendant la journée, à la suite de ses blessures.

On compte en outre 11 blessés qui ont été hospitalisés, dont le mécanicien du train de marchandises.

UNE JOURNEE SUISSE A LA FOIRE DE LYON

Berne, 2 oct. — A Lyon, une journée suisse a été organisée hier à l'occasion de la participation de la Suisse à la Foire internationale de Lyon.

Cette journée a eu lieu en présence de M. Stucki, notre Ministre en France, du Consul et du Vice Consul de Suisse à Lyon, et de M. Liénart, Directeur de l'Office suisse d'expansion commerciale, M. Antoine Vodor, Conseiller d'Etat vaudois, a fait un exposé très documenté sur la Suisse en face des problèmes économiques actuels.

A l'issue de la réunion, une réception eut lieu au pavillon suisse de la Foire.

LE BUDGET DES C.F.F. EN 1943

Berne, 3 oct. — La journée a été aujourd'hui relativement calme. Mentionnons cependant la réunion que le Conseil d'administration des C.F.F. a tenu hier à Berne, pour mettre sur pied le budget pour 1943.

Le renchérissement des matériaux ainsi que le renchérissement des frais d'entretien montent les dépenses de construction de 25 à 31 millions de frs environ.

Le budget d'exploitation est difficile à établir en raison de l'incertitude générale.

Les recettes d'exploitation sont évaluées à près de 388 millions de frs et les dépenses à 294.4 millions.

Les dépenses pour le renouvellement du matériel roulant s'élevaient à plus de 84 millions de frs, soit de 20 millions supérieurs à 1941 et de 10 millions à 1942.

Comme on le voit, ces chiffres reflètent la marche du renchérissement.

L'ASSOCIATION DE LA PRESSE SUISSE TIEND SON ASSEMBLEE GENERALE

Neuchâtel, 3 oct. — L'association de la Presse suisse a tenu à Neuchâtel son assemblée générale.

UN APPEL DE LA CROIX-ROUGE

Genève, 3 oct. — Le Comité international de la Croix-Rouge vient d'adresser, un appel à la population suisse pour une collecte de dents artificielles usagées afin de faire face aux demandes nombreuses qui parviennent des camps de prisonniers.

RETOUR AU PAYS

Berne, 3 oct. — Selon un rapport de Belgrade, les 445 enfants serbes qui pendant 4 mois ont pu se réfugier dans des asiles tessonnois, sous la garde de la Croix-Rouge suisse, et sont repartis le 25 septembre pour leur patrie, sont bien arrivés à Belgrade.

LE CANTON DE FRIBOURG DEPASSE LES PREVISIONS DU PLAN WAHLEN

Fribourg, 3 oct. — Le Conseil d'Etat fribourgeois a pris connaissance d'un rapport de la direction de l'intérieur et de l'agriculture sur l'application du plan Wahlen dans le canton de Fribourg en 1942.

La surface cultivée est supérieure à celle imposée au canton par les autorités fédérales.

Le Conseil d'Etat exprime sa vive reconnaissance à tous ceux qui contribuent à la réussite de cette action.

DECES DU DR. M. JAQUEROD

Leysin, 3 oct. — On annonce la mort, à l'âge de 70 ans, du Dr. Marc Jaquerod, Président de la Société climatique et du Sanatorium des enfants.

Le Dr. Jaquerod était également membre du Comité du Sanatorium populaire.

A L'ALLIANCE DES SOCIÉTÉS FEMINIENNES SUISSES

Lausanne, 4 oct. — L'alliance des sociétés féminines suisses qui groupe 235 associations, s'est réunie à Lausanne sous la présidence de Clara Blasson d'Hérisan.

L'assemblée s'est occupée des problèmes économiques, ménagers, du travail féminin, de la protection de la famille et du travail de la Croix-Rouge pour les enfants victimes de la guerre et pour les réfugiés.

REUNION DES PAYSANS CATHOLIQUES

Berne, 4 oct. — Une réunion groupant 6.000 représentants de paysans catholiques de toutes les parties de la Suisse a eu lieu à Einsiedeln.

L'assemblée a décidé de constituer

une association suisse des paysans catholiques, M. Stutz fut nommé président.

Eide a également adopté un projet de statuts et un Comité a été désigné.

LA CHANSON VALAISANNE INVENTÉE PAR LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Berne, 4 oct. — La Chanson valaisanne, inventée par la Croix-Rouge française a donné à Lyon un concert.

Ce matin elle a donné un concert de musique religieuse et celle après midi un autre concert au Pavillon suisse de la Foire de Lyon.

L'INDICE SUISSE DU COUT DE LA VIE

Berne, 5 oct. — L'indice suisse du coût de la vie est resté à peu près le même pendant le mois de septembre que pendant le mois d'août.

L'augmentation n'est que de 0.1%. Le prix de la vie s'est accru de 42.4% par rapport à fin août 1939.

ACCORD AVEC LA HONGRIE

Berne, 5 oct. — Aujourd'hui a été signé à Budapest, entre la Hongrie et la Suisse un accord réglant la question des rapports directs entre les deux Etats.

DANS L'INDUSTRIE CHOCOLATIÈRE SUISSE

Berne, 5 oct. — Les problèmes que les restrictions actuelles posent à l'industrie chocolatière suisse ont été discutés au cours d'une séance convoquée par le Département fédéral de l'économie publique et à laquelle furent représentés les organisations patronales et ouvrières de la branche ainsi que les administrations intéressées.

Il s'agit de rechercher les moyens de maintenir aussi longtemps que possible les occasions de travail existantes dans cette branche de notre industrie.

Plusieurs mesures furent envisagées à cet effet.

DERNIERES NOUVELLES

LE PROBLEME DES REFUGIES

Berne, 6 oct. — Le problème des réfugiés continue de préoccuper les autorités.

On n'a pas oublié les déclarations faites il y a une dizaine de jours par le Chef du Département de Justice et Police, M. de Steiger, au Conseil national.

Il disait alors, pour montrer que la Suisse devait prendre des mesures afin d'endiguer le flot des réfugiés, qu'à la fin de 300 d'entre eux, par jour, au bout d'un an le chiffre des réfugiés se monterait à plus de 20.000.

Dans les circonstances actuelles, cette moyenne de 300 par jour a été dépassée.

Un communiqué officiel publié ce matin indique que le nombre des réfugiés continue d'augmenter en Suisse.

Du 23 septembre au 3 octobre, plus de 2.200 réfugiés ont passé illégalement la frontière et furent appréhendés en Suisse.

Cela montre que les instructions du Conseil fédéral sur la question des réfugiés, sont non seulement justifiées mais absolument nécessaires.

Des camps d'accueil, dirigés militairement, ont été créés dans différentes régions du pays. Les réfugiés doivent y rester jusqu'à ce que les autorités civiles suisses puissent les placer à titre définitif dans des camps de travail.

Un commissaire aux réfugiés devra faire des tournées d'inspection dans les régions frontalières, visiter les camps d'accueil et faire ainsi bénéficier de ses remarques et de son expérience la Division fédérale de Police dans les décisions qu'elle doit prendre.

REPRISE DU TRAFIC

Berne, 6 oct. — Les communications ferroviaires qui avaient été interrompues entre Bienne et Tüschelz à la suite de l'accident de vendredi dernier, viennent d'être rétablies.

Le service des voyageurs et celui des marchandises reprendront le 7 octobre à 5 h. du matin.

LA SEMAINE EN SUISSE

A PROPOS DES DEBATS A L'ASSEMBLEE FEDERALE

Mercredi dernier les Chambres fédérales ont terminé les travaux de la session ordinaire qui a duré une dizaine de jours.

Si l'on voulait s'en tenir aux décisions prises par les Conseils législatifs, on pourrait penser que cette session n'a pas été très féconde.

Mais il faut savoir reconnaître que tout son intérêt réside dans quelques discussions dont la portée est très grande, même si elles n'ont pas touché abouti à des décisions ou à des conclusions définitives.

La semaine dernière, nous vous avons parlé dans notre chronique hebdomadaire des débats sur les réfugiés, ainsi que du problème des prix et des salaires.

A ce sujet, il faut constater que la solution n'a pas encore été trouvée. Cependant, on a pu croire que tout le monde s'était rallié à l'idée d'un blocage des prix et des salaires.

Mais au fur et à mesure que l'on avançait dans la discussion, il est apparu que la trêve désirée ne serait pas facile à réaliser.

D'une part, les paysans veulent se réserver la possibilité d'une nouvelle hausse des produits agricoles qui pourraient être provoquée par le renchérissement des frais de production. Et d'autre part, les représentants des ouvriers déclarent nettement que des salaires ne sauraient être stabilisés au taux actuel parce que ceux-ci sont trop bas et que l'écart entre les salaires et le coût de l'existence est trop considérable.

Tandis que les uns demandent des exceptions en leur faveur, les autres n'entendent pas envisager de stabilisation tant qu'une évolution favorable à leurs intérêts ne se sera pas produite.

Comme on le voit, tout cela ne simplifie pas les données du problème.

Il ne reste plus alors qu'une solu-

tion.

A moins de pouvoir résoudre le problème d'une façon claire et définitive, les autorités fédérales s'attachent à limiter les dégâts, c'est-à-dire à braver dans toute la mesure du possible, le mouvement général à la hausse.

Il faut reconnaître qu'en ce domaine, il vaut mieux pratiquer la politique du possible, plutôt que de se laisser impressionner par des slogans qui, s'ils éveillent beaucoup d'espoirs, finiront par créer autant d'illusions.

Les Chambres se sont encore occupées d'un troisième problème qui intéresse vivement l'opinion publique en ce moment. C'est celui des nouveaux impôts.

A cette occasion, M. Wetter, Chef du Département des Finances et des Douanes, a fait officiellement, pour la première fois, une déclaration détaillée au sujet de ses projets.

Ce que nous voulons retenir de ses déclarations, c'est que le Parlement paraît disposé à les approuver.

Un député avait demandé que le Conseil fédéral ne fit pas à ce propos usage de ses pleins pouvoirs extraordinaires. Il proposait que le Parlement fût appelé à élaborer lui-même les nouveaux projets fiscaux.

Ainsi, au lieu d'un simple décret gouvernemental, nous aurions un arrêté urgent des Chambres.

Pourtant, bien que le Parlement se montre très attaché à ses prérogatives, la délégation nationale a approuvé l'intention du Conseil fédéral d'agir rapidement et en vertu de ses pleins pouvoirs.

Vraiment, le Parlement n'aurait pas laissé passer une occasion d'intervenir s'il l'avait désiré. Pourtant il a accepté de se laisser mettre devant un fait accompli. C'est qu'il faut tenir compte de ce fait: les décrets gouvernementaux, même s'ils entrent immédiatement en vigueur, sont malgré tout soumis au contrôle du Parlement. Ce dernier a le droit d'en exiger l'abrogation ou la modification. En général, il intervient trop tard pour pouvoir agir efficacement car il est difficile de bouleverser une législation qui est d'ores et déjà appliquée.

Ainsi le gouvernement trouvera le pouvoir d'agir de sa propre initiative, et les Chambres sont assurées de pouvoir faire valoir leur influence d'une façon efficace. On s'est ainsi assuré le vote de nombreux députés, qui sans cela, auraient demandé que les Chambres soient associées à l'élaboration de ces projets fiscaux.

Bien entendu, ce vote doit faire l'objet de longues discussions dans les semaines à venir. Les commissions parlementaires, qui seront consultées préalablement, auront fort à faire. Mais il n'est pas exclu du tout qu'une session extraordinaire soit convoquée entretemps.

En effet, un tribunal militaire a, tout récemment, condamné à mort deux soldats (il ne s'agit donc pas de douze condamnations à mort comme nous l'avions annoncé par erreur en date du 26 septembre, mais de douze condamnations, dont 2 à mort - Red.) qui se sont rendus coupables d'espionnage et de service de renseignements politiques au profit d'une puissance étrangère.

C'est la première fois que l'on en vient à pareille extrémité. Les peines privatives de liberté ne suffisent plus pour empêcher les crimes de haute trahison. Il fallait faire un exemple.

Il peut paraître paradoxal que ces condamnations soient parvenues jusque neuf mois après l'entrée en vigueur du Code pénal suisse dans lequel on a supprimé la peine de mort.

On estime que cette mesure s'impose pour le plus impardonnable de tous les actes. C'est pourquoi le Code pénal militaire l'a conservé, en dépit des injonctions humanitaires.

Malgré tout, le dernier mot n'est pas dit dans cette affaire. Les accusés ont le droit de recourir en cassation, puis en grâce. Le Tribunal militaire de cassation se prononcera dans deux ou trois semaines et en cas de non acceptation, les condamnés auront aussi la possibilité de demander leur grâce. L'un d'entre eux a déjà l'intention de le faire. Peut-être le second inculpé suivra-t-il son exemple.

Il appartiendra aux Chambres de se prononcer en dernier ressort.

Le Conseil national et le Conseil des Etats se réuniront bientôt en séance commune et prendront leur décision.

Il faut bien dire qu'il s'agit là d'un domaine inconnu des milieux parlementaires. Il n'y a pas de précédent. C'est la première fois que les Chambres sont appelées à intervenir en pareille matière et la procédure à suivre n'est pas encore fixée.

Le Conseil national a chargé son bureau d'examiner les procédures et de faire ses propositions afin que l'on ait toutes les garanties que l'on accorde aux prévenus dans ces sortes d'affaires.

Il n'est pas douteux que les Chambres se réuniront à huit-clos puisqu'il s'agit d'une affaire touchant aux intérêts de la défense nationale.

Mais on se demande aussi s'il faudra une majorité qualifiée: elle est nécessaire au sein de tribunaux militaires pour prononcer une condamnation à mort. On ne voit pas comment cette règle ne serait pas appliquée pour confirmer la même peine.

WALTER BOSSHARD, journaliste et voyageur



M. W. BOSSHARD, sur le front grec. (Photo tirée du livre de David Walker: «Death at my Heels»)

(Suite de la 1ère page). Walter Bosshard est à l'heure actuelle, le correspondant le plus écouté et le plus aimé de la Neue Zürcher Zeitung. Ses reportages sont suivis avec le même intérêt par l'homme de la rue et par l'élite. Ses articles valent tout à la fois, par la sûreté de l'information, par leur sens de l'humain et par le don de vie qui les anime. Ils valent aussi par cette curiosité passionnée qui pousse leur auteur à ne lâcher une enquête que pour en reprendre une nouvelle qui lui paraît d'ores et déjà plus passionnante encore et requière une fois de plus, tous ses soins et toute son expérience.

Un de nos compatriotes, Robert de Trax, a donné au mot «dépagement», un sens nouveau. Le dépagement ainsi conçu, Bosshard aura passé sa vie à le réaliser. Il est né voyageur comme d'autres naissent sédentaires. Vivre, pour lui, c'est voyager.

Le simple énoncé de ce que j'appellerai ses «campagnes journalistiques» est significatif. De 1931 à 1939, Bosshard est correspondant en Chine de la Neue Zürcher Zeitung, il a vécu toutes les guerres qui se livrent dans le Céleste Empire, de la guerre de Mandchourie jusqu'à la guerre actuelle. Il quitta la Chine pour les Etats-Unis et le Canada afin d'y rencontrer L. M. le Roi Georges VII et la Reine Elisabeth, au cours de leur visite au Nouveau Monde.

Après un bref séjour au pays, en septembre 1939, notre compatriote est en Pologne et gagne la Turquie à travers les différentes capitales des Balkans, puis il retourne en Suisse pour y réparer ses forces, mais il n'est pas de retour depuis trois mois au pays, qu'une nouvelle mission le ramène en Palestine, en Syrie, en Irak et en Iran.

Puis c'est en octobre 1940 jusqu'à avril 1941, la guerre en Albanie.

En avril, Bosshard réussit à quitter la Grèce envahie, sur un petit voilier. De juillet à septembre, il est à Téhéran, puis retourne en Turquie pour passer un hiver tranquille à Ankara.

1942 le retrouve en Egypte d'où il s'envolera en avion pour les Indes avec Sir Stafford Cripps. Il assiste aux conférences de Delhi puis repart en avion pour Chungking. Il y rencontre le Généralissime et Mme Chiang Kai Shek.

En mai, il est en Birmanie où la guerre fait rage, et avant de regagner l'Egypte, étudie sur place le mouvement ghandiste et envoie à son journal une série d'études extrêmement remarquables.

Il est des nôtres depuis lors, entretient ses lecteurs de ce qu'il voit et de ce qu'il entend sur les bords du Nil et fait bénéficier notre Colonie de son talent et de son amitié. Mais déjà, un autre théâtre de la guerre mondiale réclame son attention et Bosshard va reprendre la longue migration qui l'aura mené, durant ces douze dernières années, d'Europe en Asie, en Afrique et en Amérique, tout en gardant constamment un contact toujours plus étroit avec les milliers de lecteurs qui attendent son avis, pour comprendre et juger les événements en toute connaissance de cause.

On conçoit aisément, d'ailleurs que le métier de correspondant à l'étranger, d'un grand journal suisse, ne soit pas aujourd'hui, un métier de tout repos. Avec quelle prudence, quel sens aigu de ses responsabilités ne s'agit-il pas d'exprimer une opinion qui risque toujours, si nette qu'en soit l'expression, de se voir tronquée, déformée et employée à des fins utilitaires par les propagandes belligérantes, transformant sans cesse le champ des ondes en un nouveau champ de bataille! Vaincre les finasseries des uns et les tracasseries des autres, dissiper les suspensions, résister à transformer la défiance en amitié et en confiance, n'est certes pas chose facile.

Mais Bosshard, Suisse, démocrate et chrétien, est de ceux dont les difficultés ne font que stimuler l'énergie. Sur d'avoir fait son devoir au plus près de sa conscience, il va de l'avant, sachant qu'il a une mission à remplir et que l'essentiel est de la remplir en toute indépendance et en toute honnêteté.

Comme je lui demandais quelques renseignements biographiques, il m'a répondu: «Les dates biographiques, — je les donne chaque fois que j'ai besoin d'un visa de passeport ou d'un permis de séjour! Ce sont d'ailleurs des détails peu importants et d'en parler en connexion avec mon travail serait puéril. Je serai tout-à-fait content si on lit un jour, dans les jour-

A ALEXANDRIE Parmi nos Sociétés...

NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVETIQUE

Groupe d'Alexandrie

La première réunion du Groupe pour cette saison aura lieu JEUDI 22 OCTOBRE 1942 à 8 h. 30 p.m. au Cercle Suisse, à Chatby. Vous êtes priés d'y assister.

LE COMITE

INSIGNE SUISSE DU SPORT

La Séance pour l'épreuve de la nage à 50 mètres aura lieu au Club Nautique Suisse à Ras el Tin, dimanche 11 oct. à 10 heures. Les intéressés sont priés de se mettre en communication avec M. S. Wichser, tél. 20880 et R. 1178 pour que le Club les aide à obtenir le permis nécessaire pour l'entrée à l'enceinte douanière.

LE MATCH DE QUILLES : Résumé des journées

COUPE CHALLENGE J. LANDERT - 2ème ROUND 1942

Grande animation samedi dernier 3 oct. au Cercle Suisse d'Alexandrie où 18 sas de la boules venus spécialement du Caire, faisaient l'impossible pour nous ravir la Coupe Challenge J. Landert, mise en compétition une fois de plus.

Rappelons qu'Alexandrie avait remporté la victoire en 1941, avec un écart relativement minime (89 points) ce qui laissait espérer à nos amis qu'un entraînement sérieux leur permettrait d'emporter le trophée dans une cité moins humide... et dans un endroit plus à leur goût, à la suite des rencontres de 1942! — Mais, oh! catastrophe — Adieu, beau, vache, cochon, coupé! Tous ces beaux projets? — En fumé!

C'est en effet fort marrant que, pour une raison ou pour une autre, — soit que le climat du Caire n'ait pas convenu à la Coupe durant le séjour qu'elle fit durant les chauds mois d'été (les joueurs de la Capitale ayant remporté la première manche 1942 avec un écart à leur avantage, de 289 points), soit que l'entraînement n'ait pas été suffisamment poussé (ou peut-être trop) — nos amis devaient retourner dans leurs pénates.

Une fois de plus, les Alexandrins avaient pris le dessus, et ne vous déplaise, avec 699 points d'avantage, ramenant donc la différence pour les deux manches de 1942, à 410 points en leur faveur.

— Consolés vous, chers camarades de la Capitale, jusqu'à l'an prochain, vous pourrez encore faire des pouesses et nous ravir alors la «Coupe Challenge» tant convoitée!

— Trêve de plaisanteries! La question qui compte en définitive n'est pas tant la victoire (toujours éphémère, du reste) d'une équipe ou de l'autre, que l'amitié sincère

RESULTATS INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES

Table with 4 columns: CAIRE I, c./ Alex. I pts. (b), c./ Alex. II pts. (b), Total pts. (b), Moyenne par boule. Lists names like Baehler-R., Huber, Dusonehet, etc.

Table with 4 columns: CAIRE II, c. Alex. II, c./ Alex. I, Total, Moyenne. Lists names like Kuster, Tshopp, Graf, etc.

Table with 4 columns: ALEXANDRIE I, c./ Caire pts. (b), c./ Caire II pts. (b), Total pts. (b), Moyenne par boule. Lists names like Wichser, Bless, Cattin, etc.

Table with 4 columns: ALEXANDRIE II, c./ Caire II, c./ Caire I, Total, Moyenne. Lists names like Schiess, Lanz, Müller, etc.

RECAPITULATION : (278 boules)

Table with 2 columns: Le Caire, Alexandrie, points, moyenne.

Table with 2 columns: Parties jouées à Alexandrie au Caire, points, moyenne.

Alexandrie gagne donc la Coupe pour la deuxième fois de suite avec une avance de 410 points (89 en 1941).

Le dimanche matin, un «Früh-schoppen» réunissait 90 personnes env. et un deuxième fut de bière, offert par la Société Suisse d'Alexandrie eut un succès égal à celui de la veille. M. Landert, généreux donateur de la «Coupe Challenge» a été présenté aux joueurs, puis par deux boules bien placées, il fit montre de qualités d'ancien quillier. D'autre part, M. Kuster, sorti brillamment lors des tournois, s'es-saya à une technique encore plus rentable, à en juger d'après l'entraîn-

AU CAIRE Parmi nos Sociétés...

ECLAIREUSES SUISSES DU CAIRE



Nous faisons part que les Eclaireuses Suisses du Caire recommenceront leur activité à partir du samedi, 10 octobre. Ce jour, une courte séance d'ouverture réunira toutes les Eclaireuses et les P.A. de 5 à 6 heures p.m. Nous pourrions alors en commun fixer notre programme d'hiver.

Eclaireuses et P.A. ont priées d'être ponctuelles. Nous rappelons que chaque enfant Suisse ou de mère Suisse peut devenir P.A. (Petite Aile) depuis l'âge de 6 ans et Eclaireuse dès l'âge de 10 ans et demi.

Martre espère vous trouver ce samedi au local du Cercle Suisse au complet et pleines d'entrain et de bonne humeur pour la nouvelle année scout.

N.B. — 1ère séance, réunion en civil.

Bonne chasse. Martre et Lama.

INSIGNE SUISSE DU SPORT

La première réunion de ceux qui s'intéressent aux épreuves pour l'obtention de l'Insigne Suisse du Sport a eu lieu au Cercle Suisse du Caire vendredi 25 Septembre.

Il a été décidé de placer l'organisation des épreuves sous le patronage du Comité de la Section Suisse de Tir du Caire et de demander à l'Organisme suisse compétent, le règlement officiel ainsi que les conditions auxquelles les résultats pourraient être éventuellement reconnus en Suisse.

Diverses propositions ont été faites pour le terrain d'entraînement. Des pourparlers sont actuellement en cours à ce sujet.

Les présents, une douzaine environ, se sont immédiatement inscrits manifestant leur intention de commencer l'entraînement dès que possible et Monsieur le Dr. Ernest HESS a bien voulu accepter d'assurer éventuellement l'examen médical nécessaire pour les catégories d'âge, 4, 5, 6.

Tous les compatriotes qui désirent s'entraîner en vue des épreuves pour l'obtention de l'Insigne suisse du Sport sont priés de s'inscrire auprès de Monsieur Georges TSCHOPP (adresse: Compagnie du Gaz, Le Caire - téléphone : 45669) en indiquant leur nom, prénoms, date de naissance, adresse et numéro de téléphone.

La date à laquelle les entraînements pourront commencer sera communiquée par la voie du Journal Suisse.

Société Suisse de Secours du Caire

BOITES DE MEDICAMENTS ET DE PANSEMENTS DE SECOURS

Nous avons l'honneur d'informer nos compatriotes du Caire que nous disposons encore d'un nombre limité de boites de médicaments et de pansements que notre Société avait préparées en son temps pour la Défense Passive Suisse du Caire.

Ces boites très utiles pour tous premiers soins, peuvent être obtenues, jusqu'au 31 octobre 1942, aux prix originaux, très avantageux, chez le Trésorier de la Société Suisse de Secours: M. H. MUNZ, c/o MM. Sulzer Frères, 44, rue Kasr-El-Nil, entre 8 heures a.m. et 1 heure p.m.

BOITES DE MEDICAMENTS EN CARTON, contenant:

- 1 paquet de coton hydrophile de 100 grs.
1 rouleau de bandage de 7 cm. de largeur.
2 rouleaux de Locolaste (Sprablan).
1 flacon d'alcool rectifié de 250 grs.
1 pot de «Wundolan»: pommade contre brûlures et blessures.
1 flacon d'acétate d'aluminium concentré: pour faire des compresses humides, en cas de foulures, contusions, etc.
1 sachet de camomille pour faire des compresses tièdes, en cas d'inflammation des yeux.
1 flacon d'huile d'olive pour lavage des yeux, en cas d'irritation causée par des gaz toxiques, également applicable sur des brûlures légères.
1 tube de Vaseline boriquée.

au prix de P.T. 30.

BOITES RONDES EN FER BLANC:

- contenant de la gaze stérilisée et séparément:
1 foulard,
3 bandages,
1 paquet de coton.

au prix de P.T. 15.

Services Divins



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE

14, Rue de la Poste

(Tél. 24249).

DIMANCHE 11 OCTOBRE

10 h. 15 a.m. Culte en français.

N.B. — Les jeunes gens et jeunes filles qui devront suivre cet hiver les cours d'instruction religieuse pour être confirmés à Pâques 1943, sont priés de se faire inscrire le plus tôt possible auprès du pasteur.

Pour tout ce qui concerne l'Eglise, prière de s'adresser au pasteur Widmer, Tél. 24249 ou R. 1802.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE

39, Avenue Fouad 1er

DIMANCHE 11 OCTOBRE

10 h. — Organisation du cours d'Instruction religieuse.

10 h. 15. Ecole du Dimanche.

11 h. — Culte: «CHRETIENS ECLAIRES».

Adresse de M. le Pasteur Ecu... 30, Rue Madategh, 5e étage, appartement 18. Tél. 42199

SOCIETE « HELVETIA » Ouvroir des Dames Suisses

AVIS AUX MEMBRES

A cause de la fête du Baïram la réunion des membres du lundi 12 octobre n'aura pas lieu; prochaine réunion lundi 19 octobre.

HORAIRES D'HIVER

CABINET DE Me. G. SALERIAN

Avocat à la Cour. Docteur en Droit et Licencié en Sciences sociales de l'Université de Lausanne. Consultations: de 10 à 13 heures. Et saufs les samedis: de 15 à 17 h.

HOTEL PENSION SUISSE

Prop. Mme. M. FREY 26, rue Antikhana, Tél. 55639 LE CAIRE

Succursale à Maadi:

MAADI HOUSE

1, Midan Fouad 1er. Tél. 80314 Maadi.

A ALEXANDRIE ERMITAGE SUISSE

40, rue Alderson, Tél. R. 265 Bulkeley ALEXANDRIE

La Maison idéale de repos. Atmosphère familiale, Jardin ensoléillé même en hiver Ouvert toute l'année.

SPECO Travaux Spéciaux de Construction LE CAIRE

EMILE KLAUSER; Ing. Dipl. E.P.F. 32, Sharia Malaka Farida Téléphone 59594, B.P. 719

BUREAU TECHNIQUE - ENTREPRISE - PROJETS - EXPERTISES

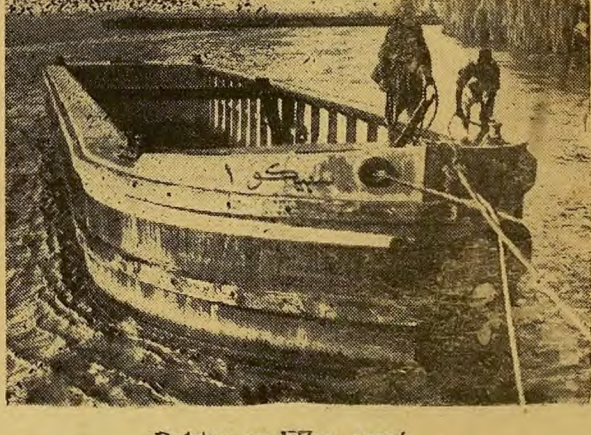
Travaux hydrauliques, fluviaux et maritimes

Fondations Béton et Béton armé dans toutes leurs applications

Travaux de protection contre: Infiltrations - Gaz et Liquides corrosifs - Chaleur - Son

Travaux au «Gunit» (projection de mortier à l'air comprimé)

Injections de ciment Reconstitutions et réparations



Bateau en béton armé

Projet et exécution: SPECO

Calcul statique: Ing. Ed. Schwarz

LANGUES FRANÇAIS ANGLAIS ARABE ALLEMAND ITALIEN ALEXANDRIE LE CAIRE HELIOPOLIS STENO DACTYLO COMMERCE COMPTABILITE VIVANTES

BARCLAYS BANK (DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS)
LONDON OFFICES:
 29, Gracechurch Street, E.C. 3, Circus Place, London Wall, E.C. 2.
 Oceanic House, 1, Cookspur Street, S.W. 1.
CAPITAL SUBSCRIBED £4,975,500 — Capital Paid Up £4,975,500
 Reserve Fund £ 2,600,000
 C. R. Alexandria No. 92
OVER 500 BRANCHES
 Egypt, Sudan, Palestine, Cyprus, Eritrea, Ethiopia, Union of South Africa, Rhodesia, Kenya, Uganda, Tanganyika, Portuguese East Africa, Nyasaland, South West Africa, British West Africa, British Guiana, Mauritius, Liverpool, Manchester, Gibraltar, Malta and New York.
HEAD OFFICE: 54, LOMBARD STREET, LONDON, E.C. 3.
 BARCLAYS BANK (Canada), Montreal and Toronto.
 The Bank acts as Correspondent for Home, Colonial and Foreign Banks.
 AFFILIATED TO BARCLAYS BANK Ltd. (TOTAL RESOURCES EXCEED Lstg. 500,000,000)

CONFITURES GROPPI
 en pot de 1 lb. P.T.
 Mastic ... 7
 Oranges Marmelade ... 7
 Fraises ... 8
 Figues ... 7
 Abricots ... 8
 Dattes ... 7
 Mangues ... 11
 Kumquats ... 7
 Gelée de Coings ... 10
 Goyave (Gawafa) ... 6
EN VENTE CHEZ
"GROPPI" & "A L'AMERICAIN"
 R.C. 166.

IONIAN BANK LIMITED
 Fondée en 1839
 Siège Social: 25/31, Moorgate, LONDRES E.C. 2
 Capital autorisé: £ 1,000,000. Capital Souscrit et versé: £ 600,000
 Fonds de Réserve: £ 75,000
 Succursale en Egypte: 10, Rue Adib, ALEXANDRIE
 Agences: Benha, Beni-Suef, Damanhour, Fayoum, Mansourah, Minieh, Tantah, Zagazig.
 Succursales et Agences en GRÈCE et à CHYPRE
 Toutes opérations de Banque. Caisse d'Épargne.
 R. O. No. 374 — Alexandrie.

COMPTOIR DES CEMENTS
 Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan
 Portland Cement Company
 Siège Social: LE CAIRE, 21, Avenue Fouad 1er, Immeuble « La Genevoise »
 B.P. 844, Téléphone 46025
 Bureau: à ALEXANDRIE, Rue de la Poste No. 10
 B.P. 397, Téléphone 21579
CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL
 Garant conforme au British Standard Specification for Portland Cement, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien.
"SUPERCRETE"
 Ciment à haute résistance et à durcissement rapide
SEAWATER CEMENT
 Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.
 PRODUCTION ANNUELLE: 600.000 TONNES

S. A. E. "PHAROS"
 Capital entièrement versé L.E. 25.000
 R.C. No. 171 Alex.
 Siège: ALEXANDRIE, 4, Boulevard Saad Zaghloul
 Succursales: LE CAIRE — PORT-SAÏD — SUEZ.
 Déménagements Locaux par Fourgons Capitonnés
 Emballages de Mobilier en Caisses et en Cadres (Liftvans)
 Forfaits de Transport pour et de toutes les principales villes du monde
 Dédouanements — Transits — Expéditions — Assurances

Banque Belge et Internationale en Egypte
 Société Anonyme Egyptienne
 Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929
 R.C. Caire No 32 — R.C. Alex. No 692
 Capital souscrit... L.E. 1.000.000
 Capital versé... L.E. 500.000
 Siège Social au Caire: 45, Rue Kasr El Nil
 Siège à Alexandrie: 10, Rue de Stamboul
 « Traite toutes opérations de Banque »

LA CIBA MET A VOTRE DISPOSITION:

- Pour la laine: Colorants Néolanes et Acides
- Pour le Coton et la Viscose: Colorants à la Cuve, Cibantines et Cibagènes Chlorantines lumière et directs
- Pour la rayonne acétate: Colorants Cibacète
- Pour la teinture: Albatex, Ultravon
- Pour le finissage: Sapamine, Lyofix.

SOCIÉTÉ POUR L'INDUSTRIE CHIMIQUE A BALÉ (SUISSE)
 Agence pour l'Égypte et le Sudan: A. Blesi & Co., Le Caire, P. O. B. 257



ECHOS DU GRAND MATCH DE QUILLES
COUPE CHALLENGE J. LANDERT - 2ème ROUND 1942

On raconte qu'au Caire, un Yankee appela un beau jour, un fellah et lui fit un pari.
 — « Ton prix sera mon prix, Si vraiment tu réussis, ainsi qu'on me l'a dit A manger ici même, entre onze et midi, — hop ! — Vingt pastèques au choix. »
 — « Foi d'Abou Batik, Stop ! Dit l'autre, vous aurez ma réponse tantôt. Il s'en va, sans attendre et revient subito, s'accepte le pari. Combien? — « Vingt dollars », — « Top ! »
 Et l'homme d'avaler sans broncher, vingt pastèques... L'Américain ravi, paye et riant beaucoup, Demande en s'en allant « Mais pourquoi est-ce que Tout à l'heure tu m'as demandé un délai? » — « C'est que, lui répondit le fellah, il fallait Qu'avant de dire oui, je refasse un essai Afin, vous comprenez, d'être de mon fait. J'ai donc en attendant, pour voir si je pouvais, Mangé pour moi d'abord, vingt pastèques choisies Et n'ai parlé qu'après. »
 Pareille histoire, aussi Se répéta dimanche au Cercle, nous dit-on...
 Au Kegelhahn, un « as », stoïque et sans veston Trois heures d'affilée exerça ses talents Afin de triompher le soir, plus aisément, De tous ses concurrents.
 Devant ce dévouement, Cet héroïque effort, comment ne pas, en chœur, Applaudir notre ami et regretter de cœur Que le destin n'ait pas souri comme il se doit Au quilleur détenteur d'un si louable exploit? Hélas! la chance est femme et sourit à qui veut! L'art difficile est de la saisir aux cheveux Et c'est un art, mon cher ami, j'en fais l'aveu, Réservé, je le crains, à nos petits neveux...
 Eref.

LES MARCHES FINANCIERS DANS LA TOURMENTE
 (suite de la page 1)
 De sorte que le facteur monétaire n'a guère influencé jusqu'à présent la situation des marchés financiers. Cette dernière observation vaut également, jusqu'à un certain point, pour les pays européens demeurés neutres dans les deux conflits, et où les cours des actions, s'ils n'ont pas reculé depuis le début de la guerre, n'accusent qu'une progression relativement modérée (d'un peu plus de 25 0/0 en Suisse, par exemple).

 Dans les pays où une hausse excessive des valeurs de Bourse a été observée, celle-ci n'est pas sans préoccuper les pouvoirs publics. Ils la considèrent non sans raison comme un phénomène d'inflation allant à l'encontre de l'ensemble des réglementations par lesquelles ils s'appliquent à maintenir une stabilité au moins relative des prix. Des mesures ont donc été prises pour y mettre un frein. Ces efforts n'ont pas toujours été efficaces. D'une manière générale, les mouvements de Bourse se sont révélés difficilement coercibles. Il en fut ainsi notamment en France, où la limitation rigoureuse des variations tolérées d'un jour à l'autre avait conduit à des difficultés de cotation telles que le marché des actions se trouva en grande partie bloqué pendant plusieurs mois, sans que d'ailleurs la hausse pût être arrêtée. On put constater qu'il était très malaisé, sinon impossible, de contenir le mouvement des cours par la force sans empêcher du même coup les marchés de fonctionner convenablement. C'est pourquoi les autorités françaises résolurent récemment d'adopter à l'égard de la Bourse une politique plus libérale et de laisser à la cote une élasticité relative, politique qui a jusqu'ici donné des résultats moins décevants. Ainsi l'expérience a montré que dans ce domaine, le jeu de l'offre et de la demande, malgré les circonstances anormales qui tendent à le fausser, reste un élément régulateur plus efficace que la contrainte. Quelle que puisse être l'évolution ultérieure des marchés, le fait méritait d'être noté.
 (G. de L.) Frédéric JENNY.

HOME INTERNATIONAL
DES AMIES DE LA JEUNE FILLE
 Rue Sultan Abd-el-Aziz, Mazarita—ALEXANDRIE
 PENSION POUR JEUNES FILLES
 PRIX: P.T. 10 à 25 par jour suivant la chambre
 Proximité de la mer Tél. 28056, En ville
 Bureau de Placements ouvert tous les jours de 10-12 a.m., sauf le Jeudi et le Dimanche

VOTRE VOITURE DOIT POUVOIR DURER AUTANT QUE LA GUERRE ?

1939 1940 1941 1942

Employer de préférence

SHELL
 GRAISSAGE spécialisé

Macdonald's
 Special Soda Water
 Makes a Good Drink Taste Better
 MACDONALD'S MINERAL WATERS
 2, Sharia Cattoul, Tel. 28270, CAIRO.

ÉLECTRICITÉ LUIGI MASCHIO
 13, Rue Sélim Kaptan — Tél. 27872
 ALEXANDRIE—EGYPTE
 Tous genres d'applications. Canalisations électriques pour force et éclairage. Sonneries. Microphones. Réparations de dynamos, etc. Bonnes références

CHRISTO CASSIMIS

LES CIGARETTES DES BONS FUMEURS
 R.C. Alex. No. 18143

IMPRIMERIE WAHBA
 31, Rue Fouad 1er, 31 LE CAIRE
 Tél. 57519. R.C. 23700

TOUTES SORTES D'IMPRESSES — REGISTRES — ENVELOPPES. — PAPETERIE RELIURE

Pour les jours sans viande n'oubliez pas de commander votre tarte aux oignons ou au fromage
chez E. Flückiger
 MAISON SUISSE
 12, Rue Photios ALEXANDRIE
 Tél.: No. 223-23

MONTRES DE QUALITÉ
 chez O. DUSONCHET & FILS
 2, Av. Fouad 1er, LE CAIRE
 Maison suisse fondée en 1859

FOR SHORT & LONG DRINKS and GIMLETS

BANQUE OTTOMANE
 FONDÉE EN 1863
 CAPITAL ... Lstg. 10.000.000 VERSE ... Lstg. 5.000.000
 RESERVES ... Lstg. 1.250.000
 LONDRES MANCHESTER ISTANBUL
 AGENCES EN EGYPTE: ALEXANDRIE — LE CAIRE — MOUSKY — ISMAILIA—MINIEH — PORT-SAÏD — MANSOURAH — GENEIFA — PORT-TEWFIK.
 Agences dans toutes les Principales villes de: TURQUIE — CHYPRE — IRAK — IRAN PALESTINE — TRANSJORDANIE.
 La BANQUE OTTOMANE traite toutes sortes d'Opérations de Banque.
 R.C. Alexandrie 143

POUDRE SUISSE
 née en 1909
 Saison 1^{er} Août au 31 Juillet et durant toute l'année
Beauté et santé de la Peau
 Weiser Chemical Laboratory.
 Weiser's Pharmacy: 12, Avenue Fouad 1er, Le Caire. et toutes pharmacies et drogueries importantes de l'Égypte.

LES MALADIES CONTAGIEUSES
 sont ordinairement transmises par les insectes. Prenez vos précautions, détruisez les mouches, moustiques, puces, cafards, etc. en employant l'Insecticide.
RAMTOX
 Pour vous préserver des piqures des insectes et des brûlures du soleil employez le
SUN TAN OIL « VICTORY »
 Pour détruire les insectes sur les plantes de votre jardin et du potager pulvériser avec du
GOLDEN 90
 Tous ces produits sont offerts par la
Société du Naphte S.A.
A. I. MANTACHEFF & CIE.

DISQUES-GRAMOS-RADIOS

chez: **VOGEL & Co.**
 LE CAIRE: 16, Sh. Adly Pacha
 ALEXANDRIE: 28, Rue Chérif Pacha

Chauffez-vous et faites votre cuisine au gaz
 CHAUFFE-BAIN depuis P.T. 1200
 1er versement P.T. 210, et 11 mensualités de P.T. 90
 CUISINE AVEC FOUR depuis P.T. 730
 1er versement P.T. 125, et 11 mensualités de P.T. 55
LEBON & Cie.
 Rue Sidi Metwalli No. 14 — ALEXANDRIE

La **"Winterthour"**
 Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
 Entreprise privée régie par la loi No. 92 de 1939, Enregistrée sub.No. 17
 pratique en Egypte les assurances suivantes:
 Assurance individuelle contre les accidents pour adultes et enfants,
 Assurance collective contre les accidents,
 Assurance ouvrière,
 Assurance contre les accidents pour voyages,
 Assurance contre la responsabilité civile des chefs d'entreprises, industries, ou commerce,
 Assurance contre la responsabilité civile professionnelle des médecins, chirurgiens, dentistes, vétérinaires et pharmaciens,
 Assurance contre la responsabilité civile des propriétaires d'immeubles et ascenseurs,
 Assurance contre la responsabilité civile résultant de l'exercice de sports,
 Assurance contre le vol.
 Le capital social est de 25 millions de francs suisses (dont 60% soit 15 millions de francs versés). Les fonds de réserves, à fin 1939, atteignent un chiffre de plus de 154 millions de francs suisses.
 Agents Généraux pour l'Égypte: **REINHART & Co.**
 Alexandrie: 7, Rue Adib Agence au Caire: 41, Sharia Madabegh
 B. P. 997 - Tél. 22439 et 24797 R. C. No. 48 B. P. 1999 - Tél. 44644 R. C. No. 10332